Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 029-212900757-20250410-DEL20250428B-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025

DELIBERATION 2025-04-28

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2025 Date d'affichage : 27 mars 2025

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

Etaient présents : Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART
Aurélie MESLET à Anne DELAROCHE

Absent :

Isabelle BALEM

Madame Morgane LOAEC a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite au Conseil municipal de désigner un président de séance, en la personne de Monsieur Christian PETITFRERE, pour le vote du CFU 2024 du budget annexe du lotissement du Menhir. Après avoir confié la présidence à Monsieur PETITFRERE, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 029-212900757-20250410-DEL20250428B-DE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n°2024-02-18 en date du 7 février 2024 approuvant le budget primitif du budget annexe du lotissement du Menhir de l'exercice 2024,

Vu la délibération n°2024-12-96 en date du 18 décembre 2024 approuvant la mise en place du compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2024,

Vu les conditions d'exécution du budget 2024,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le compte financier unique 2024 du budget annexe du lotissement du Menhir, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	1 370.00 €	0.00 €	2 740.00 €	0.00 €
RECETTES	425 200.48 €	0.00 €	216 895.82 €	0.00 €
RESULTAT	**423 830.48 €**	**0.00 €**	**214 155.82 €**	**0.00 €**

PJ : compte financier unique 2024 lotissement du Menhir.

Avis de la commission :
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité
28 voix pour – 3 abstentions (Madame Régine SAINT JAL et Messieurs Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 3 AVRIL 2025

Le Président de séance,
Christian PETITFRERE

La secrétaire de séance,
Morgane LOAEC

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIR'E DE GUIPAVAS
(FINISTERE)